



Révocation d'une pension de retraite

Par **NOAILLES**, le **07/12/2008** à **17:05**

Bonjour,

je suis rentraitée, je touche 600 euros de pension par trimestre. Avec mon mari nous sommes pas imposables. A mon décès, ce dernier aura 50% de ma pension, c'est à dire 100 euros par mois. Avec cette petite somme, il dépasse le plafond de 500 euros (par an) et devient imposable. Il ne pourra pas payer tous les impôts qui vont s'en suivre. Je voudrais savoir si je peux révoquer cette pension et quelle démarche suivre.

En vous remerciant d'avance.